

NOTICE PROJECTION DE FILM

Lors d'une projection de film en dehors de la sphère privée, vous devez obtenir l'autorisation des ayants-droit. **Deux licences sont requises** – une pour les droits des producteurs de films (MPLC) et une pour les droits de la musique de film (SUISA) – pour tous les genres de projection, que ce soit des DVD/Blu-Ray, du téléchargement, du streaming, de la « Video on Demand », ou autre moyen.

Autorisation à obtenir:	Droits des producteurs de films	Droits de la musique de film
		

A. Projection sans préavis et sans entrée payante

Vous montrez un film pour lequel vous n'avez fait aucune publicité (aucune annonce avec une date de représentation, le titre du film ou les noms des acteurs) et ne faites payer aucune entrée, majoration sur les consommations, ni aucune collecte. Le public ne se déplace pas sur le site pour voir spécifiquement un film.	Blanket Licence (licence forfaitaire) https://ch.mplc.com/fr/ueber-die-mplc-pauschallizenz/	Licence selon TC 3a (Tarif commun) www.suisa.ch/3a 0844 234 234 (8 Rp./Min.)
Pour la présentation simultanée et non modifiée d'un programme télévisé sur des écrans d'une diagonale inférieur à 3 mètres , la licence SUISA/TC 3a est suffisante.	Aucune	Licence selon TC 3a www.suisa.ch/3a 0844 234 234 (8 Rp./Min.)
Si la diagonale de l'écran est de 3 mètres ou plus (Public-Viewing) , vous devez disposer d'une licence SUISA selon le TC 3c	Aucune	Licence selon TC 3c https://www.suisa.ch/3c 021 614 32 32

B. Projection avec annonce d'un film spécifique avec ou sans entrée payante

Vous montrez un film spécifique à une date donnée – avec ou sans prix d'entrée – et souhaitez annoncer et promouvoir la projection . Le public se trouve sur le lieu de projection principalement à cause du film annoncé.	TbT License® (Title by Title) https://ch.mplc.com/ueber-die-mplc-title-by-title-lizenz/	Licence selon TC E www.suisa.ch/e hors-cinema@suisa.ch +41(0)21 614 32 36
---	--	---